

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 26 février, à dix heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 16 février 2015

PRÉSENTS :

Titulaires :

Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Pierre VITREBERT représente Alexandra DUMAS, Fabien JOFFRE représente Francis AUMETTRE, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD, Jean-Marie SANCHEZ représente Jean-Michel LAGORCE

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Guy COUPLET, Jacques MIGNOT, Yves MOREAU donne pouvoir à Nadine ELOI, Daniel BOUTOT, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Arlette VERDIER, Francis VALADE.

SECRÉTAIRE : M. Jean-Marie SANCHEZ

OBJET : Demande de classement de l'Office de Tourisme communautaire Vézère Périgord Noir

Vu la compétence Tourisme défini par délibération du 21 juillet 2014 :

« Accueil, information, promotion touristiques et coordination des acteurs touristiques locaux
Soutien à l'animation touristique du territoire

Commercialisation de produits touristiques et dérivés

Elaboration de la politique touristique du territoire

Un Office de Tourisme Intercommunal sera mis en place. »

Vu la délibération du 12 novembre 2014 créant un Office de Tourisme communautaire à statut associatif loi 1901,

Monsieur le Président informe l'assemblée communautaire de la nécessité de procéder, sur proposition de l'Office de Tourisme Vézère Périgord Noir, au classement de ce dernier en catégorie II sur la base des nouveaux critères du classement préfectoral.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le classement préfectoral de l'Office de Tourisme Vézère Périgord Noir en catégorie II,
- **CHARGE** Monsieur le Président à faire dire et signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 03/03/2015.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20150226-DE2015003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2015

Publication : 03/03/2015